

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1936

présenté par

Mme Gérard, M. Henriet, M. Jolivet et M. Plassard

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Culture »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	5 764 583
<b>TOTAUX</b>	0	5 764 583
<b>SOLDE</b>	-5 764 583	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	7 264 582
<b>TOTAUX</b>	0	7 264 582
<b>SOLDE</b>	-7 264 582	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le contexte extrêmement contraint que nos finances publiques connaissent, nous devons renforcer l'effort porté sur les dépenses publiques. Ainsi, le groupe Horizons et Indépendants propose d'augmenter de manière significative l'effort de réduction de la dépense publique proposée par le Gouvernement.

Ainsi cet amendement propose d'annuler la hausse prévue des crédits alloués au soutien aux politiques du ministère de la culture en maintenant les montants prévus par la loi de finances pour 2025

Cet amendement propose donc de supprimer 5 764 583 euros en autorisations d'engagement et 7 264 582 en crédits de paiement de l'action 07 « Fonctions de soutien du ministère » du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture ».